

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE**  
**des Propriétaires du Lotissement**  
**du PLATEAU de la HACQUINIÈRE**  
**Commune de Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette**  
Siège social : Mairie de Bures-sur-Yvette  
91440 Bures-sur-Yvette  
Page WEB : <http://asa-plateaudelahacquinier.com>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES DU**  
**8 MARS 2020 - EXERCICE 2019**

Les propriétaires et membres de l'ASA du Lotissement du Plateau de la Hacquinère se sont réunis, sur convocation régulière, en Assemblée Générale Ordinaire le 8 Mars 2020 dans la salle des Cérémonies de la Grande Maison à Bures-sur-Yvette. L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement partiel du Bureau
- Rétrocession des voies, problème avenue circulaire
- Questions diverses

Le quorum étant atteint Mme Iliana **Dimicoli**, Présidente de l'ASA, ouvre la séance à 9h55.

Elle annonce que Mr Jean-François **Vigier**, Maire de Bures-sur-Yvette rejoindra l'Assemblée après 11h. Mr Michel **Bournat**, Maire de Gif-sur-Yvette, qui est pris par d'autres obligations, ne sera pas présent. Il a tenu à répondre par écrit à nos questions adressées lors de la préparation de cette assemblée.

La présidente remercie tous les membres du bureau de l'ASA pour leur dévouement, leur dynamisme et les actions qu'ils ont menées tout au long de cette année et qui seront détaillées dans le rapport moral.

**1- LE RAPPORT FINANCIER**

Mr Thierry **Maurin**, trésorier de l'ASA, présente les comptes de l'exercice 2019 sur la base d'un tableau remis aux participants. Il rappelle d'abord pour les nouveaux adhérents que l'ASA dépend de la trésorerie d'Orsay pour la tenue de ses comptes.

En recettes sont comptabilisés : 2773€ (de cotisations de l'exercice). Les dépenses représentent 4080,86€ dont la plus grande partie concerne les honoraires des avocats (2843€) (le rapport moral reviendra sur ce point).

Au total l'encaisse globale de l'ASA, en fin d'exercice 2019, est de 25242,59€. Il s'est réduit de 1307,86€ depuis l'année dernière.

Pour l'exercice en cours (2020) il est proposé de garder le montant de la cotisation à sa valeur actuelle (25€ + 0,03€ par m<sup>2</sup> de terrain) et de reconduire la réduction de 75%.

**La présidente sollicite le vote du rapport financier, et celui-ci est approuvé à l'unanimité moins une voix, celle de Mme Capela.** Celle-ci, propriétaire d'un bien en construction situé avenue Marceau explique son vote : elle considère que les frais d'avocats relatifs aux constructions ayant amené l'ASA à engager des actions auprès des maires, ne sont pas justifiés car les griefs auraient pu être abordés avec les Maires sans l'intervention d'un avocat. La Présidente précise que les frais engagés pour ces lettres est négligeable par rapport aux frais d'avocats liés aux deux procès.

## 2- LE RAPPORT MORAL

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre association et demande à ces personnes de se présenter. Par ordre alphabétique :

M. et Mme Bonijoly /Bernard (Ex. Verschuur)	3 Av Curie (Bures)
M. et Mme Debast (Ex. Kaszuba)	4 Av Moissan (Bures)
M. et Mme Denise (Ex. Elbaz)	14 Av Lamartine (Gif)
M. et Mme Vandezcavez (Ex. Laprevotte)	14 Av Marceau (Gif)

Présentation du bureau. Actuellement le bureau est composé de 13 membres. Tous les ans la moitié des membres est renouvelée. Cette année M. Navarro a quitté le Bureau en raison de son départ de l'ASA. La liste distribuée comporte donc huit noms : ceux de sept anciens membres Mr Bouillault, Mr Dubus, Mr Harmand, Mme Lambert, Mr. Maurin, Mme Rousseau, et Mr Seigné, et celui d'une nouvelle, Mme Nadot (Ave Faidherbe). La présidente invite les huit candidats, à se présenter.

La présidente demande de procéder au vote.

### **2.1 Intervention de la Gendarmerie Nationale**

La Présidente présente l'Adjudant-chef Pascal Bouzon, du Groupe Sécurité Quotidien, représentant de la Gendarmerie Nationale de Gif. L'intervention vise à donner des informations sur les risques de cambriolage et l'attitude à adopter pour les éviter. Voici les différents points abordés lors de cette présentation :

Au niveau des communes de Bures et de Gif, les cambriolages sont en hausse par rapport à l'an dernier. Les chiffres ne sont communiqués qu'aux mairies.

Un cambriolage se passe la plupart du temps en journée et se déroule rapidement, de l'ordre de deux à trois minutes.

En cas d'intrusion, il faut pouvoir limiter le préjudice subi. Ceci peut se faire grâce à une alarme. S'il existe des fenêtres à l'arrière du jardin, des volets roulants peuvent être une bonne solution pour obturer rapidement les fenêtres. Une barre de sécurité peut être utilisée sur des volets battants. On peut utiliser un simulateur de présence pour faire croire que la maison est habitée.

Si on dispose d'un abri jardin, il faut faire attention à ne pas y entreposer des outils susceptibles d'aider les cambrioleurs. Exemple, une hache. Il ne faut pas non plus laisser d'échelle dans le jardin.

Les bijoux ne doivent pas être entreposés dans la chambre ou la salle de bain, il est préférable d'utiliser un coffre-fort situé dans un autre endroit, ou de laisser ses bijoux dans un endroit plutôt en désordre. Il ne faut pas laisser de sac à main ou d'ordinateur portable en rez-de-chaussée. Il ne faut pas laisser de clef dans les cylindres de serrures.

Une question est posée : faut-il signaler qu'une annexe est sous surveillance ? Non car cela attire l'attention et laisse penser qu'il y a des objets de valeurs à l'intérieur.

Il faut savoir que des maisons ne sont jamais cambriolées alors que d'autres le sont très souvent. Une maison à Gif sur Yvette a été citée en exemple car cambriolée déjà 25 fois !

Une habitante signale qu'il y aurait moins de cambriolage dans les rues non éclairées que dans les rues éclairées toute la nuit. L'extinction des lumières la nuit étant par ailleurs une tendance rencontrée dans plusieurs communes. La nuit, on assiste plutôt à des vols de véhicule.

Un habitant demande si les informations des cambriolages transmises à la police des Ulis sont recoupées avec la gendarmerie. Non, ce n'est pas fait.

Les chiens ne sont pas forcément efficaces face à un cambriolage.

Un autre habitant demande s'il est autorisé de filmer avec une caméra de surveillance des portions d'espace public. Non ceci n'est pas permis, en revanche on fait ce que l'on veut sur sa parcelle.

En cas de cambriolage, il est important de ne toucher à rien pour laisser les gendarmes prendre des traces du méfait.

Globalement, la vidéosurveillance coûte cher à mettre en place. Mme Dimicoli indique qu'il existe une caméra sur l'avenue Kleber et que la mise en place d'une caméra revient à environ 18ke. Dans notre quartier, il faut garder en tête que les cambrioleurs peuvent passer par la forêt.

Un habitant signale qu'il y a 27 sonnettes avec caméra donnant sur la rue. Mais ces caméras ne sont pas assimilables à des caméras de surveillance.

Concernant les portails, il est important de les laisser verrouillés afin d'empêcher qu'un individu n'y étant pas invité puisse s'introduire dans la propriété.

Si un cambriolage se produit, il faut penser à prévenir l'ASA qui rediffusera l'information. C'est important pour que les autres habitants soient au courant et restent vigilants. Il existe également une liste Whatsap « l'amicale du Plateau », à laquelle beaucoup d'habitants sont abonnés pour faire circuler ce genre d'information.

Une habitante indique s'être inscrite à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui permet aux gendarmes de faire une ronde régulière en cas d'absence prolongée. Il n'est pas possible pour le moment de s'inscrire à cette opération par internet. On n'est pas non plus systématiquement prévenu par mail lorsqu'une ronde est réalisée, ce qui peut laisser une fausse impression que le service est réduit ou inexistant. Faire très attention aux démarcheurs divers, ils n'ont pas forcément de société ou d'assurance pour faire les travaux.

On reçoit beaucoup de prospectus avec des listes de numéros de plombiers/électriciens/travaux divers. Attention, les tarifs sont pour la plupart prohibitifs ! Ne pas les contacter, mais plutôt préférer des contacts donnés par les assurances habitations en cas d'urgence.

Il existe un service qui peut procéder au marquage des vélos pour mieux les réattribuer en cas de récupération par suite d'un vol.

Sur internet, on ne doit pas donner ses codes ou sa carte bleue !

## **2.2 L'état général des routes**

L'état des routes n'est pas satisfaisant. L'entretien des nids de poule se fait régulièrement mais la qualité du rebouchage reste médiocre. Les réseaux installés sur le Plateau sont anciens et nécessitent des travaux lourds.

### ***2.2.1 Les camions de gros tonnage utilisés pendant les travaux du printemps :***

En attendant ces travaux, nous restons très vigilants sur le respect des règles du Code de la voirie routière. Et ce n'est pas ce qui s'est passé ce printemps. Il s'agit des camions de grand tonnage transitant sur le Plateau et qui ont occasionné pas mal de dégâts. En effet en avril 2019 a démarré la construction de deux nouvelles maisons. Des engins très lourds (et pas toujours pleins) ont envahi les rues. Ceci a créé une atmosphère tendue sur le Plateau. Beaucoup de plaintes ont été déposées chez les deux mairies à ce sujet. Cette mauvaise ambiance a été très mal ressentie par un des propriétaires. Pourtant, il y avait quand même des raisons d'être très mécontents.

Quelles questions se posent dans cette situation ?

**a/ Du point de vue pratique**, personne ne s'oppose aux constructions familiales. Lors d'une construction certains matériaux peuvent nécessiter l'utilisation d'engins lourds. D'accord. Mais vue la géographie du Plateau cette utilisation doit rester exceptionnelle. En effet, l'avenue Kléber est fragile et le passage de ces nombreux camions a fait craindre à un moment à une déstabilisation supplémentaire de cette voie. Cela a amené le maire de Bures de commander une visite d'un huissier en présence de l'ASA. En outre, les camions de gros tonnage n'étaient pas conduits par leurs chauffeurs de manière respectueuse des voies. Ce point a particulièrement irrité plusieurs membres de l'ASA. Par comparaison, aucune plainte n'a été déposée contre les camions du SIOM qui sont aussi de gros tonnage. Enfin et ceci est encore plus grave, des camions ont circulé en dehors des heures permises. Il a été demandé au Maire de Bures d'utiliser, sur la proposition d'un membre de l'ASA, la caméra de surveillance de l'avenue Kléber pour identifier ces contrevenants. Le Maire n'a jamais répondu à nos attentes sur ce point.

**En conclusion**, ce qui s'est passé cette année devra inciter les Maires de Bures et de Gif à être beaucoup plus exigeants sur le choix et l'utilisation des camions lors de la construction de nouvelles maisons.

Cette question des camions de gros tonnages a suscité l'intervention de plusieurs membres de l'ASA :

1/ Un habitant qui a fait construire il y a déjà 30 ans sur le plateau signale qu'à chaque construction, le problème des camions de pose. Il demande s'il existe une règle spécifique en cas de construction.

2/ Mme Capela considère que les nuisances font en quelque sorte partie de toute nouvelle construction et qu'on ne devrait pas « s'acharner » sur les nouvelles constructions. Mme Dimicoli pense que sur ce cas précis cette impression est renforcée du fait d'un abattage important des arbres lors de la nouvelle construction.

3/ Un habitant suggère que la règle concernant le tonnage devrait être adaptée par essieu et non globalement au camion, ce qui est plus représentatif de l'impact sur la voirie.

4/ Une habitante indique que les routes ne sont plus adaptées aux constructions et que c'est de la responsabilité des mairies de faire le nécessaire lorsqu'ils accordent les permis.

M. Le Maire de Bures précise que, sur le dégât des routes consécutifs aux camions des nouvelles constructions, un constat d'huissier sera réalisé en fin de travaux pour estimer la situation avant/après.

5/ Pour les camions poubelle, il est possible ponctuellement de recourir à de plus petit tonnage. C'est fait en particulier pour le chemin de la Coudraie.

**b/ Du point de vue financier**, se pose la question de savoir qui va payer les dégâts occasionnés et quand. Ceci s'avère devoir être un long parcours du combattant. Il y a eu déjà des passages d'huissiers (payants), il y en aura encore à la fin des travaux alors que là encore une attitude a priori plus exigeante du Maire de Bures aurait pu éviter une grande partie des problèmes rencontrés.

L'ASA a informé les maires de ces événements de manière la plus sérieuse (LRAR écrite par un avocat). Vous avez tous eu ces lettres ainsi que les réponses des Maires. On espère que le suivi de ces constructions donnera un exemple pour les prochaines.

Par ailleurs une question très importante liée aux permis de construire est la suivante : **pourquoi abattre tant d'arbres quand on construit ?** Il y a le nécessaire et il y a l'abattage abusif. L'abattage abusif sur un des terrains a été la goutte d'eau qui a fait déborder le mécontentement des habitants.

### **2.2.2 L'entretien de la voirie :**

Nous demandons depuis plusieurs années un début de travaux sur les routes du Plateau. Nous pensons que nous avons enfin quelques bonnes nouvelles.

a/La commune de Bure sur Yvette est désormais limitée dans son ensemble à 30km/h. Il est proposé que la partie du plateau située à Gif sur Yvette s'adapte également à cette limitation.

b/ L'Avenue Kleber :

Les panneaux de l'avenue Kleber seront remplacés. Le panneau indicateur de vitesse va être retiré.

Cette avenue pose globalement un problème de sécurité : des voitures y passent à une vitesse excessive, et les voitures qui s'y garent empêchent parfois les piétons d'utiliser les trottoirs. L'avenue est déformée, s'affaisse et on peut observer des infiltrations d'eau. C'est pourtant la seule voie permettant de se rendre sur le plateau en voiture !

L'ASA indique avoir voulu montrer sa détermination à considérer la gravité de la situation en envoyant un recommandé aux 2 maires sur l'état des routes.

**Réponse de la mairie de Bures :** la partie non goudronnée (av Gutenberg et Carnot) subira d'importants travaux de réfection.

**Réponse de la mairie de Gif :** l'avenue Montaigne sera entièrement refaite avec enfouissement des réseaux. Concernant l'entretien des trottoirs, bien que rétrocedés en même temps que les demi-voies, chacun est responsable de leur entretien.

Ces questions ont suscité l'intervention de plusieurs membres de l'ASA :

1/ Une habitante souhaiterait qu'on puisse circuler à pied sur l'ensemble des trottoirs.

2/ Un habitant indique que c'est la mairie qui a posé à divers endroits de gros cailloux sur les trottoirs pour empêcher les dégradations par les camions.

3/ Un habitant aborde à nouveau le problème de l'avenue Kleber qui se dégrade rapidement.

**M Vigier** indique que la rénovation complète de cette avenue reviendrait à environ 1Meuros. Il considère que Gif devrait également participer à cette rénovation puisque c'est la seule voie d'accès pour les habitants du plateau côté Gif. M Vigier indique que même si son entretien dépend de l'agglomération des CPS, le paiement dépend à 100% de la commune.

4/ Un problème est survenu très récemment sur le Chemin de la Coudraie. Mme Gascon indique en effet qu'en temps de pluie, l'eau s'écoule depuis la Rue Molière jusqu'à ce chemin entraînant un conflit entre les voisins. Elle indique qu'une réfection du trottoir de l'avenue Molière résoudrait en partie ce problème. L'ASA a attiré l'attention de la Mairie de Bures sur cette question qui est due également à un entretien insuffisant de la voirie et de ses bordures et lui a demandé d'intervenir au niveau de ce trottoir mais cette intervention n'a pas encore eu lieu faisant craindre de nouveaux conflits.

4/ Une habitante indique que la qualité de l'eau n'est pas bonne. Il est nécessaire de laisser couler l'eau quelques temps avant de la boire. Le même constat est partagé par des habitants de Lamartine, Marceau et Paul Bert.

La réponse du maire de Gif : On nous promet un recensement des fuites d'eau sur tous les voies de Gif et une rénovation complète de l'avenue Montaigne (enfouissement des réseaux aériens et réfection de la chaussée) et suite aux contrôles des réseaux (collecteur d'eau usées et d'eau potable), les travaux nécessaires de réhabilitation seront également réalisés.

La réponse du Maire de Bures : Des travaux plus localisés sont envisagés. Par suite de problèmes survenus sur la voirie non goudronnée du Plateau (Avenue Berthelot, Gutenberg et Carnot) une réhabilitation de ces voies est envisagée très prochainement.

### **2.3 Point sur les transports :**

Mme Dimicoli précise que la ligne N de la navette gratuite les mercredis à Gif a posé quelques problèmes à l'ASA pour trouver les meilleurs emplacements pour les arrêts. Ces problèmes étaient dus à un manque de concertation entre la Mairie de Gif et l'ASA qui a dû insister pour que les choses se passent dans le bon ordre : consultation, réflexion, bon choix final.

Cette ligne N créée récemment sur la commune de Gif dispose finalement de 3 arrêts sur le plateau côté Gif. Elle a été mise en place via la communauté de commune du plateau de Saclay.

Il n'est pas prévu pour le moment d'arrêt à Bures. Le Maire de Bures serait d'accord pour participer au financement de cette navette pour permettre la création d'une station sur sa commune.

Un habitant indique qu'il existe également une navette de Gif qui descend au collège Juliette Adam. Il n'existe pas de navette similaire côté Bures qui descende au collège La Guyonnerie alors qu'il existe un besoin. En effet, l'état des trottoirs laisse à désirer et il en résulte un problème de sécurité pour les utilisateurs. Il serait utile de lancer une enquête par courriel pour recenser les besoins à court et moyen terme d'une telle navette.

Le Maire de Bures reconnaît le besoin sur la Hacquinrière et la Guyonnerie de telles navettes.

### **2.4 Le Point sur les arbres**

M Robert, garde forestier de l'ONF s'est entretenu avec Jany Seigné. L'ONF n'a plus le droit d'intervenir sur les parcelles privées.

Concernant les travaux sylvicoles dans le bois de Gif, c'est une opération planifiée sur 5 ans. La prochaine étape vers Septembre/Octobre 2020 concernera la partie du bois la plus proche du plateau vers avenue Lamartine. Beaucoup d'arbres sont morts, en particulier les châtaigniers atteints d'une maladie

Au sujet de la voie d'accès qui a été créée vers le plateau de Chevry, il s'agit d'un accès uniquement dédié au transport des billes de bois destinées à la menuiserie.

Par contre, les camions qui s'occupent du bois de chauffage passent par le plateau et empruntent le chemin de la Coudraie. Il est prévu à terme qu'ils empruntent l'impasse Lamartine ! Ils n'utilisent pas l'accès vers Chevry (bien plus praticable pourtant) car des riverains s'y sont opposés. Certains se plaignent de la manière dont les chauffeurs conduisent ces camions.

Information sur l'opération reboisement : 23 arbres ont été plantés lors de l'opération 2019 sur 8 propriétés (7 à Gif / 1 à Bures)

### **2.5 Les nuisances sonores :**

La mairie de Gif a adhéré à l'association DRAPO, comme l'avait fait la mairie de Bures il y a quelques temps. Mr Vigier a indiqué qu'on peut se féliciter du travail constructif sur le passage des avions d'Orly qui a permis d'optimiser le cône de sortie (moins de survols pour notre plateau) en concertation avec la DGAC. Le trafic des hélicoptères militaires et civils qui survolent le plateau à très basse altitude s'est en revanche amplifié. M Vigier indique que ce sera un prochain chantier à démarrer et va se mettre en relation avec M Bournat.

### **2.6 Affaires de justice en cours**

L'ASA est impliquée dans deux procédures.

**2.6.1 Affaire Mahmoud** : l'ASA est en attente de réponse, report expliqué par la grève des avocats.

**Dernière minute :** Le résultat est arrivé le 16 Mars 2020. Le tribunal a débouté Mr Mahmoud et nous a donné raison.

### **2.6.2 Affaire Hübsch :**

En 2015, en contradiction avec notre Cahier des Charges et une décision précédente de la Mairie de Bures (conseil municipal de Bures du 25 Octobre 1990) défavorable au partage de l'Avenue Circulaire entre ses riverains en raison de la présence dessus de servitudes, le service de l'urbanisme de Bures a pourtant autorisé Mme Hübsch à clore sa propriété en y incluant, de facto la demi-voie Circulaire et le trottoir Faidherbe. C'est le premier cas où la décision d'un propriétaire de refuser de rétrocéder à la Mairie les demi-voies adjacentes et de s'en arroger la propriété, pose un problème avec un voisin. En effet pour mettre fin à cette situation qui leur faisait grief, Mr. Bagady associé aux consorts Rey Rossi a assigné Mme Hübsch en référé (procédure d'urgence qui ne traite pas du fond du dossier), incluant l'ASA, reprochant à cette dernière de n'avoir pas tout mis en œuvre pour le rétablissement du statu quo ante (la situation préexistante à ce conflit/litige). L'ASA s'était pourtant manifesté, tant à travers des réunions que des courriers et des courriels auprès de Mr. Le Maire de Bures et ses services en leur demandant des éclaircissements quant à ces décisions contradictoires puis de prendre rapidement la décision qui s'imposait : l'annulation de l'autorisation de clore, cause principale de cette situation. La Mairie restant sourde à l'ensemble de nos interventions, le bureau de l'ASA a décidé d'« élever le conflit » en saisissant le Préfet, autorité de tutelle des Maires afin qu'il demande à Bures de rapporter l'autorisation de clore et en tout état de cause de mettre bon ordre à cette situation.

Dès le 1<sup>er</sup> passage en référé, M. Bagady et les consorts Rey Rossi ont été déboutés de leur requête et même condamnés à indemniser Mr. Hübsch sur la forme. Ceci n'était pas très étonnant car le référé concerne des affaires urgentes dont il faut démontrer très précisément ce caractère, ce qui n'a pas été très bien fait par l'avocat de M. Bagady et consorts Rey-Rossi. M. Bagady et consorts Rey-Rossi ont fait appel de cette décision en essayant de supprimer l'accusation contre l'ASA de laisser aller. Mais pour l'instant cette accusation n'a pas été supprimée et l'ASA a dû faire appel une fois de plus à son avocat pour rédiger ses conclusions. Pour l'instant l'audience est prévue le 30 Avril 2020.

**M Vigier** dit qu'il a mandaté un juriste pour déterminer la responsabilité de la mairie de Bures concernant l'autorisation malencontreuse de clôturer la demi-voie de l'Avenue Circulaire délivrée en 2015. Si sa responsabilité est avérée, la mairie s'engage à remettre en état l'avenue circulaire pour permettre un passage compatible avec la servitude qui s'y rattache. M Vigier indique qu'à l'époque, c'était un service de Palaiseau qui avait traité le dossier, avec une validation de la mairie de Bures. Rebondissement : M Bagady, arguant du caractère urgent de la situation, brandit une lettre de Suez qui ordonne à Mme Hübsch de libérer l'avenue Circulaire de façon à permettre un accès 24h/24h à ses services. Cette injonction devrait régler le problème de la servitude Suez, ainsi que l'accès dégagé à la propriété de Mme Rey.

Un membre de l'ASA souligne la responsabilité de la Mairie de Bures dans cette affaire et la lenteur avec laquelle celle-ci a répondu aux plaintes de M. Bagady et insiste pour que la Mairie, s'il s'avère que sa responsabilité est avérée, rembourse tous les frais de justice engagés par M. Bagady et l'ASA dans cette affaire. M. le Maire répète qu'il s'engage à assumer toutes ses responsabilités dans cette affaire si c'était le cas.

### **Dernière minute :**

Faute d'urgence démontrée (nous sommes désormais plusieurs années après le début du préjudice pour Mr. Bagady et les consorts Rey-Rossi), et en présence de contestation de ce différend par l'autre partie (Hübsch), M Bagady et Mme Rossi ont été également déboutés en appel. Seule une procédure au fond soit des Consorts Bagady/ Rey-Rossi soit de Suez/Orange éventuellement couplée à une action déterminée de la Mairie de Bures pourra mettre fin à ce litige qui ne met pas en jeu sur le fond la responsabilité de l'ASA.

Par ailleurs, une réunion entre le Maire et les intervenants de cette affaire était prévue fin Mars pour rendre compte des résultats de l'enquête du juriste mandaté par le Maire. Malheureusement, cette réunion n'a pas pu avoir lieu en raison du confinement. Cette réunion est reportée en Septembre.

**La présidente sollicite le vote du rapport moral, et celui-ci est approuvé à l'unanimité sauf une abstention.**

### 3. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASA

Sept membres sont à renouveler et une nouvelle personne se présente. Résultat du vote à bulletin secret, ont obtenu :

<u>Nom</u>	<u>Nombre de voix</u>
Mme Lambert	87
Mme Nadot	87
Mme Rousseau	87
Mr Bouillault	87
Mr Dubus	87
Mr Harmand	86
Mr. Maurin	87
Mr Seigné	86

**Toutes les candidates et tous les candidats sont élus.**

### 4- QUESTIONS DIVERSES

**Le blog Whatsapp de l'Amicale du Plateau :**

Pierre Manil rappelle qu'il existe une association « l'amicale du plateau » axée sur l'organisation d'événements conviviaux entre les habitants du plateau et sur un partage d'informations utiles. Il invite les nouveaux arrivants à la rejoindre, en commençant par s'inscrire sur une liste Whatsapp dédiée (le contacter au 06 30 53 96 29 )